

## COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 JUILLET 2021

**Etaient présents** : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier Patricia Débarbouillé, Martine Rocchi Caslani, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Cécile Pagant, Yves Chaudat, Laurent Villeret, Irène Lenoir, Vincent Rodier

**Excusés** : Martine Bugnot, Louis Philippe Forey

### **DELIBERATIONS**

#### **\*ACCORD SUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE « RPI DE LA COTE DE NUITS » ET LA COMMUNE DE LADOIX-SERRIGNY**

Après discussion avec les Maires de CORGOLOIN et COMBLANCHIEN, il est proposé d'instaurer entre la Commune de LADOIX SERRIGNY d'une part et les Communes de CORGOLOIN, COMBLANCHIEN, PREMEAUX-PRISSEY d'autre part, le principe de non refacturation des frais de scolarité des enfants résidant dans l'une de 4 Communes, mais inscrits dans l'école maternelle ou primaire d'une autre de ces 4 Communes. Il est proposé à titre expérimental que ce dispositif soit instauré pour 3 années à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'approuver la renonciation aux frais de scolarité des enfants scolarisés au sein des écoles de la Commune de LADOIX SERRIGNY résidant à CORGOLOIN, COMBLANCHIEN ou PREMEAUX-PRISSEY sous réserves de l'application réciproque.

#### **\*PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DU « RPI DE LA COTE DE NUITS » - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune accueille des enfants d'autres communes dans les écoles maternelles et primaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Fixe, à l'unanimité, à 641.70€ par élève (coût moyen maternelle/élémentaire), la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année scolaire 2020/2021 ;

-Précise que cette participation ne sera pas demandée aux communes pour lesquelles un accord de réciprocité est passé.

#### **\*RETROCESSION ESPACES COMMUNS ET EQUIPEMENTS CORGOLOIN LOTISSEMENT « AU SAUSSY »**

La commune de Corgoloin a donné son accord pour l'intégration de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement dénommé « Au Saussy » dans son domaine public. La cession de l'emprise foncière par Orvitis, aménageur, envisagée moyennant un euro, porte sur une surface totale de 14 281 m<sup>2</sup>, constituée des parcelles AD 421, 420, 411 et 427. Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- Autorise la cession des espaces communs et des équipements du lotissement « Au Saussy » à la commune de Corgoloin ;

- Décide de fixer cette cession au prix d'un euro portant sur les parcelles cadastrées AD n°421, 420, 411 et 427 de 14 281m<sup>2</sup> ;
- Autorise le Maire à signer l'acte de cession ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

#### **\*VENTE LOGEMENTS ORVITIS – CONVENTION D'UTILITE SOCIALE**

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'ORVITIS concernant un plan de vente de logements appartenant à ORVITIS situés à Corgoloin, Rue du Petit Paris.

ORVITIS sollicite l'avis de la commune dans ce cadre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la requête d'Orvitis.

#### **\*MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

Le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu la demande de soutien de la Fédération La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin, exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières, la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF, demande une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises, un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur cette motion.

#### **\*INFORMATION SUR RECETTES**

Le Maire informe le Conseil Municipal du produit de la vente de coupes de bois pour un montant total de 36 410.60€.

Il informe également le Conseil Municipal du versement de l'aide financière de la Poste d'un montant de 9 638.47€.

#### **\* TRAVAUX**

Mr Christian Mezzavilla fait le point sur les travaux en cours dont :

- la mise en peinture des portes de l'église et la prochaine intervention de l'entreprise Sanchez
- le rendez-vous avec un représentant du service Assainissement de la Communauté de Communes sur l'assainissement de l'ancienne mairie et la salle des fêtes
- l'intervention de l'entreprise Brochot pour l'enlèvement de la cuve à fioul à l'école maternelle
- le commencement des travaux de points à temps par l'entreprise Noirot
- des travaux à envisager à l'école primaire ( WC à changer, remplacement de vitres)
- Téléminfor sera joint pour le vidéoprojecteur

#### **\*SICECO**

Philippe Héritier rappelle que les 6 projecteurs sur la place du marché de la mairie seront posés après le 15 juillet 2021.

#### **\*RENTREE SCOLAIRE 2021**

Point sur les effectifs de la prochaine rentrée : 152 élèves au sein du RPI.

#### **\*RENOUVELLEMENT CONTRATS A DUREE DETERMINEE**

Les Contrats à Durée Déterminée de Monsieur Joseph DIDIER et Madame Océane D'ALMEIDA sont renouvelés jusqu'au 31 décembre 2021.

### **\*DIVERS**

- Mise en service de la Fibre au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2022
- Remerciements de Madame Gautheret Sylviane pour son bon cadeau offert à l'occasion de sa retraite
- Passage de l'étape du « Tour de Côte d'Or » le 10 juillet 2021
- Passage du Jury revalorisation paysagère le 5 juillet 2021
- Travaux de requalification de la « Grande Rue » : Après avoir analysé les offres, le Cabinet « TT Géomètre » a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces futurs travaux
- Réunion à la Caserne des Pompiers le lundi 12 juillet 2021 pour la présentation du nouveau Colonel - Mr Régis DEZA – Directeur Départemental et Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Or

Fin de la séance : 20H 30